

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
24/02/2020

Dossier complet le :
24/02/2020

N° d'enregistrement :
2020-9581

1. Intitulé du projet

POLYPROCESS - Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33) - Projet d'augmentation de la quantité de colorants et pigments consommée à 4500 kg/jour - Dossier ICPE de Demande d'Autorisation d'Exploiter

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

POLYPROCESS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Matthieu CASTET, Gérant du groupe MV, Président POLYPROCESS

RCS / SIRET

4 4 1 | 8 2 7 | 0 0 3 | 0 0 0 3 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 1. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) | Installation soumise à Autorisation pour la rubrique 2640 - Fabrication ou emploi de de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels Quantité de matière consommée = 4500 kg/jour |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société POLYPROCESS exploite une usine de fabrication de gelcoats, mastics, colles et masses de coulée pour l'industrie composite, sur la commune de ST-JEAN D'ILLAC, dans le département de la Gironde (33). Effectif total du site = 50-60 salariés.

Le site est actuellement classé à :

- Enregistrement sous la rubrique 4331 « Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 ».

- Déclaration sous les rubriques 1450 « Solides inflammables », 2640 « Colorants et pigments organiques minéraux et naturels » et 4421 « Peroxydes organiques de type C ou D ».

La société POLYPROCESS souhaite pouvoir consommer une quantité journalière de colorants et pigments de 4500 kg/ jour (au lieu de 1900 kg/jour actuellement), modifiant ainsi le régime ICPE et faisant passer le site au régime de l'Autorisation.

Les pigments et colorants sont utilisés uniquement dans l'atelier de fabrication du site.

Le site est implanté sur un terrain d'environ 19400 m².

Aucune modification d'implantation du site, ni des bâtiments existants, n'est à prévoir.

Aucune modification des capacités de stockage sur le site ne sera réalisée. En effet, l'augmentation du nombre de rotations de camions sur le site compensera le maintien des capacités actuelles de stockage.

Aucun travaux de construction ni de démolition n'est prévu dans le cadre de cette augmentation de capacité de production.

4.2 Objectifs du projet

La société POLYPROCESS souhaite pouvoir utiliser une quantité journalière de pigments supérieure à 2 tonnes/jour sur son site de St-Jean d'Ilac (33), portant la quantité consommée totale de colorants et de pigments à 4500 kg/jour.

Ce projet d'augmentation de capacité de production permettra à POLYPROCESS de répondre à une demande croissante de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne sera réalisé.

Il n'y a pas de modification des bâtiments existants, ni de la zone géographique et ni de configuration de l'atelier.

Seules les cadences de production vont être augmentées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site est exploité conformément :

- Aux plans de masse joints à la présente demande (cf Annexe 4 et 5).

- Aux dispositions réglementaires applicables suivantes :

* Arrêté préfectoral d'Enregistrement du 01/12/2017- Etablissement POLYPROCESS à St-JEAN-D'ILLAC

* Arrêté du 01/06/2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des ICPE

* Arrêté du 05/12/16 relatif aux prescriptions applicables à certaines ICPE soumises à déclaration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande d'autorisation d'exploiter ICPE sera déposée pour le site POLYPROCESS.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------|
| Superficie du site : | 19 400 m ² |
| Bâtiment administratif (bureaux, vestiaires, ...) : | 335 m ² |
| Bâtiment de stockage de produits finis : | 1 094 m ² |
| Bâtiment de production : | 1 335 m ² |
| Zone de stockage des solvants : | 469 m ² |
| Locaux techniques (local électrique, local compresseur, local chauffage et climatisation) | |
| Laboratoire de recherche et production | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc d'Activité des Cantines
303 allée des Cantines
33 127 SAINT-JEAN d'ILLAC

Parcelles cadastrales :
n°1849, 1850, 1851, 1875, 1876, 1877
- Section C07
(voir extrait de plan de situation cadastrale donné en annexe)

Altitude : environ 51 m

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 7 8 ' 4 4 " 35 Lat. - 0 ° 7 7 ' 8 1 " 20

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches du site sont les suivantes (cf Annexe 7) : - ZNIEFF 1 " Landes humides des Arguileyles" (720014151) : à 7,2 km au nord-ouest. - ZNIEFF 1 " Champ de tir de Souge" (720002379) : à 3 km au nord-est. - ZNIEFF 2 : "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges" (720030039) : à 6,5 km au sud-est. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le parc naturel recensé le plus proche du site est le suivant (cf Annexe 8) : - Parc Naturel Régional "Landes de Gascogne" (FR8000018) : à environ 7 km au sud-ouest du site. La commune de ST-JEAN-D'ILLAC ne recense pas d'autre parc national, parc naturel marin ou zone de conservation halieutique. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site POLYPROCESS est localisé en zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Le site POLYPROCESS est un site à usage industriel ; les dispositions requises par le PEB ne sont donc pas applicables. (cf Annexe 12). |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de ST-JEAN-D'ILLAC ne comporte aucun bien inscrit au patrimoine mondial, ni monument historique, ni site patrimonial remarquable. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone humide n'est recensée sur la commune de ST-JEAN-D'ILLAC. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les risques recensés sur la commune de ST-JEAN-D'ILLAC sont les suivants : - Inondation - PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 07/07/2005 - Feu de forêt - PPRF approuvé le 19/08/2010 - Risque Technologique (DGA -EM à ST-MEDARD) - PPRT approuvé le 13/05/2013 (aléa surpression - projection) |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de ST-JEAN-D'ILLAC ne présente aucun Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), ni aucun site pollué référencé sous BASOL. Le site n'est pas localisé sur un ancien site industriel référencé dans la base de donnée BASIAS. 2 sites BASIAS sont situés à 1,7 km au nord du site (réf; AQI3300314 - Carrosserie de Camarey / AQI3300313 - Station de Camarey). Leurs impacts restent limités aux sites. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de ST-JEAN-D'ILLAC est concernée par la zone de répartition des eaux (ZRE) pour l'aquifère supérieure de référence "Nappe Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230)" - Côte de référence = - 25 m NGF |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est recensé dans un rayon de 3 km autour du site. Les captages AEP les plus proches sont : - captage BOUTIN (Pessac) réf. BSS 08264X0028, à 3,6 km au sud-est du site. - captage BOULAC (St-Jean-d'illac) réf. BSS 08264X0012, à 4,4 km au nord-est du site. Le site POLYPROCESS n'est pas situé dans les périmètres de protection des captages AEP (cf. Annexe 13). |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de ST-JEAN-D'ILLAC ne présente aucun site inscrit. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone NATURA 2000 la plus proche du site est la suivante (cf Annexe 6) : - "Réseau hydrographique de St-Médard et d'Eysine" (FR7200805) - Directive Habitat : à 3 km au nord-nord-ouest du site |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de ST-JEAN-D'ILLAC ne présente aucun site classé. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site POLYPROCESS est raccordé au réseau d'eau potable de la commune. Usage de l'eau : usages sanitaires ; aucune utilisation d'eau dans le process. Il n'y a aucun prélèvement d'eaux souterraines ou d'eaux de surface. Dans le cadre du projet d'augmentation de capacité de production, il n'y aura aucun prélèvement supplémentaire, ni aucune nouvelle connexion au réseau d'eau, ni aucune augmentation des consommations d'eau. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a aucun prélèvement d'eaux souterraines. Absence de forage. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'augmentation de capacité de production ne nécessite aucun travaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet d'augmentation de capacité de production ne nécessite aucun travaux. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone naturelle remarquable n'est recensée à proximité immédiate du site (cf Annexes 6, 7 et 8). Pas d'impact prévu compte-tenu de l'éloignement. Site POLYPROCESS localisé en zone UX du PLU de la commune de St-JEAN-D'ILLAC, zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques (cf Annexe 9). Le site est déjà existant, et aucune extension ni modification des bâtiments ne sera réalisée dans le cadre du projet d'augmentation de capacité de production. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site POLYPROCESS n'est pas localisé dans une zone NATURA 2000. Aucune zone humide n'est recensée sur la commune de ST-JEAN-D'ILLAC. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone naturelle remarquable n'est recensée à proximité immédiate du site (cf Annexes 6, 7 et 8). Le site POLYPROCESS n'est pas localisé dans une zone NATURA 2000. Aucune zone humide n'est recensée sur la commune de ST-JEAN-D'ILLAC. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site POLYPROCESS est localisé en zone UX du PLU de la commune de St-JEAN-D'ILLAC, zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques (cf Annexe 9). Le site est déjà existant, et aucune extension ni modification des bâtiments ne sera réalisée dans le cadre du projet d'augmentation de capacité de production. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est localisé à plus de 12 km des zones concernées par le PPRT de la DGA - EM de St-MEDARD. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est implanté : - en dehors du zonage du PPRI (cf Annexe 10). - en zone d'aléa faible ou moyen du PPRIF (cf Annexe 11). - en zone d'aléa sismique 1 - très faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est à l'origine d'aucun risque sanitaire. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le flux des camions actuellement est de moins de 10 camions / jour. Dans le cadre de l'augmentation de capacité de production, le flux augmentera légèrement soit un total de 10 PL/jour. Le site dispose d'un plan de circulation. Les chauffeurs ont la consigne de couper leur moteur lors des opérations de chargement / déchargement, afin de limiter les émissions liés aux échappements. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Sources sonores présentes sur le site : ventilation de l'atelier de production (aspiration, soufflage, ...) extracteurs, cabines de peintre, circulation sur site, Des mesures acoustiques ont été réalisées en 2017, en limite de propriété. Les résultats des mesures sont conformes par rapport aux valeurs seuils (cf Annexe 15). Le projet d'augmentation de capacité de production ne sera pas à l'origine de nouvelle source sonore sur le site. |

| | | | | |
|------------------|---|---|--|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <p>Les matières 1ères consommées et produits finis fabriqués par POLYPROCESS peuvent être à l'origine d'odeurs. Stockages et installations de production dans les bâtiments, maintenus fermés. Une unité de traitement des COV est installée en sortie d'extraction des flux de l'atelier. L'augmentation de capacité de production ne sera pas à l'origine de source d'odeurs.</p> <p>Centre de traitement de terres polluées en limite de propriété nord du site POLYPROCESS : les terres polluées, stockées à l'air libre, peuvent être à l'origine d'odeurs.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucune installation n'est source de vibration.</p> <p>Aucune source de vibration n'est recensée à proximité du site.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucune émission lumineuse n'est attendue en extérieur.</p> <p>Les éclairages présents à l'extérieur des bâtiments sont dédiés à la sécurité du site (circulation piétons, circulation des véhicules).</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>- Rejets canalisés : système d'aspiration de l'air au niveau des ateliers (production, conditionnement, nettoyage, laboratoire, ...). L'air ainsi canalisé est dirigé vers une unité de traitement des COV (unité de préconcentration + unité d'oxydation). Rejets d'air en cheminée (1 cheminée) faisant l'objet d'une surveillance périodique - rejets conformes (cf Annexe 16). Présence de 2 extracteurs d'air en façade pour la cabine de nettoyage.</p> <p>- Rejets diffus : liés au trafic des camions sur site.</p> <p>Le projet ne prévoit pas nouveau rejet (canalisé ou diffus).</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Rejets liquides :</p> <p>- eaux pluviales (EP) de voirie ; elles sont traitées par un séparateur hydrocarbures, puis transitent via un bassin de décantation, puis un bassin d'écrêtement des EP de 400 m3.</p> <p>- eaux pluviales (EP) de toiture ; elles sont collectées puis dirigées vers le bassin de décantation, puis le bassin d'écrêtement.</p> <p>Aucun rejet dans les eaux souterraines. Le projet ne prévoit pas de nouveau rejet.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site ne génère pas d'effluents industriels (le process ne consomme pas d'eau et ne génère pas de rejet).</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les activités du site sont génératrices de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - non dangereux (DIB, bois, ...) - dangereux (conteneurs vides souillés). <p>Ces déchets font l'objet d'un tri sur site ; ils sont stockés à l'abri des intempéries, sur rétention, et sont envoyés dans des installations de traitement / valorisation adaptées et autorisées à cet effet. Le suivi des déchets à assurer grâce au registre de suivi des déchets et aux BSDD.</p> |

| | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de St-JEAN-D'ILLAC ne recense aucun monument historique ou paysager remarquable. Le site POLYPROCESS est localisé en zone UX du PLU de la commune de St-JEAN-D'ILLAC, zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques (cf Annexe 9). Le site est déjà existant, et aucune extension ni modification des bâtiments ne seront réalisées dans le cadre du projet d'augmentation de capacité de production. Le projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site POLYPROCESS est localisé en zone UX du PLU de la commune de St-JEAN-D'ILLAC, zone urbaine destinée à accueillir des activités économiques (cf Annexe 9). Le site est déjà existant, et aucune extension ni modification des bâtiments ne seront réalisées dans le cadre du projet d'augmentation de capacité de production. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de St-JEAN-D'ILLAC recense différents projets, dans un rayon de 1 km autour du site, pour lesquels un avis ou une décision de l'Autorité Environnementale a été demandé (cf Annexe 14).

Vu les impacts du site sur l'environnement (aucune extension, pas d'effluent industriel, rejets atmosphériques limités et conformes aux valeurs limites d'émission, niveaux sonores acoustiques conformes aux valeurs seuils en limite de propriété, ...), les incidences liées au projet d'augmentation de production de POLYPROCESS ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles des autres projets recensés à proximité du site.
(cf Annexe 14)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures prises sur le site afin de réduire les effets sur l'environnement sont les suivantes :

- PRELEVEMENT EAU : pas de prélèvement dans les eaux superficielles ou souterraines / quantité d'eau prélevée dans le réseau d'eau public limitée à la consommation d'eau pour les usages sanitaires, pas de consommation d'eau pour le process, pas d'effluents industriels ;
- REJETS AQUEUX : eaux sanitaires dans le réseau d'assainissement collectif / eaux pluviales de voiries traitées par séparateur d'hydrocarbures / eaux pluviales (voiries + toitures) collectées dans un bassin de décantation + bassin de nivellement de 400 m³ ;
- REJETS ATMOSPHERIQUES : voiries imperméabilisées limitant l'envol de poussières / pas de brûlage des déchets / rejets diffus liés au trafic des camions / 1 cheminée de rejet (après épuration dans l'unité de traitement des COV) ;
- BRUIT : installations conformes aux normes en vigueur / le site respecte les valeurs limites en limite de propriété ;
- DECHETS : suivi des quantités de déchets produits / traitement des déchets dans des installations autorisées à cet effet / valorisation des déchets ;
- TRAFIC : l'augmentation de capacité de production n'engendrera pas d'augmentation significative de poids lourds (trafic total = 10 PL /jour).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les effets du site sur l'environnement se résumeront à :

- des rejets aqueux limités aux eaux sanitaires + eaux pluviales ; le process ne génère pas d'effluent industriel ;
- des émissions sonores limités (niveaux sonores conformes) ;
- des rejets atmosphériques, limités aux rejets canalisés ; ceux-ci sont captés et traités, avant rejet en cheminée ;
- un futur trafic de camion estimé à 10 camions/jour, ce qui permet de ne pas augmenter les quantités stockées sur site, et de limiter les risques induits pas les stockages.

Les effets du site sur l'environnement étant limités, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| ANNEXE 7 : Localisation des ZNIEFF à proximité du site ANNEXE 8 : Localisation des espaces naturels à proximité du site ANNEXE 9 : Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Zonage, Servitudes ANNEXE 10 : Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) ANNEXE 11 : Plan de Prévention Risque Incendie Forêt (PPRF) ANNEXE 12 : Plan d'exposition au bruit ANNEXE 13 : Localisation des captages d'eau potable AEP ANNEXE 14 : Localisation des projets connus de l'Ae (projets cumulés) ANNEXE 15 : Etude acoustique - 2017 ANNEXE 16 : Rejets atmosphériques - 2019 |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Jean-d'Illac

le, 17/02/2020

Signature



ci-dessus

SOMMAIRE DES ANNEXES

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| 01 | 02 | 03 | 04 | 05 |
| Cerfa n°14734 | Carte 1/25000 | Photographies de la zone | Plan du projet | Plan des abords du projet |
| 06 | 07 | 08 | 09 | 10 |
| Localisation des sites NATURA 2000 | Localisation des ZNIEFF | Localisation des espaces naturels | Plan Local d'Urbanisme (PLU) | Plan de Prévention – Risque Inondation (PPRI) |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| Plan de Prévention – Risque Incendie Forêt (PPRF) | Plan exposition au bruit – Aéroport de Mérignac | Localisation des captages AEP | Localisation des projets connus de l'Ae | Etude acoustique 2017 |
| 16 | | | | |
| Résultats des rejets atmosphériques 2019 | | | | |





01

ANNEXES OBLIGATOIRES N°1 à 6



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

ANNEXE N°1 – DOCUMENT CERFA N°14734



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

303

Extensio
n

Nom de la voie

allée des Cantines

Code postal

3 3 1 2 7

Localité

SAINT-JEAN-D'ILLAC

Pays

FRANCE

Tél

557977780

Fax

557977781

Courriel

contact@polyprocess.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CASTET

Prénom

Matthieu

Qualité

Gérant du groupe MV, Président POLYPROCESS

Tél

557977780

Fax

557977781

Courriel

mcastet@polyprocess.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

/

ANNEXE N°2 – PLAN DE SITUATION AU 1/25000



Carte IGN – Echelle 1/25000^e

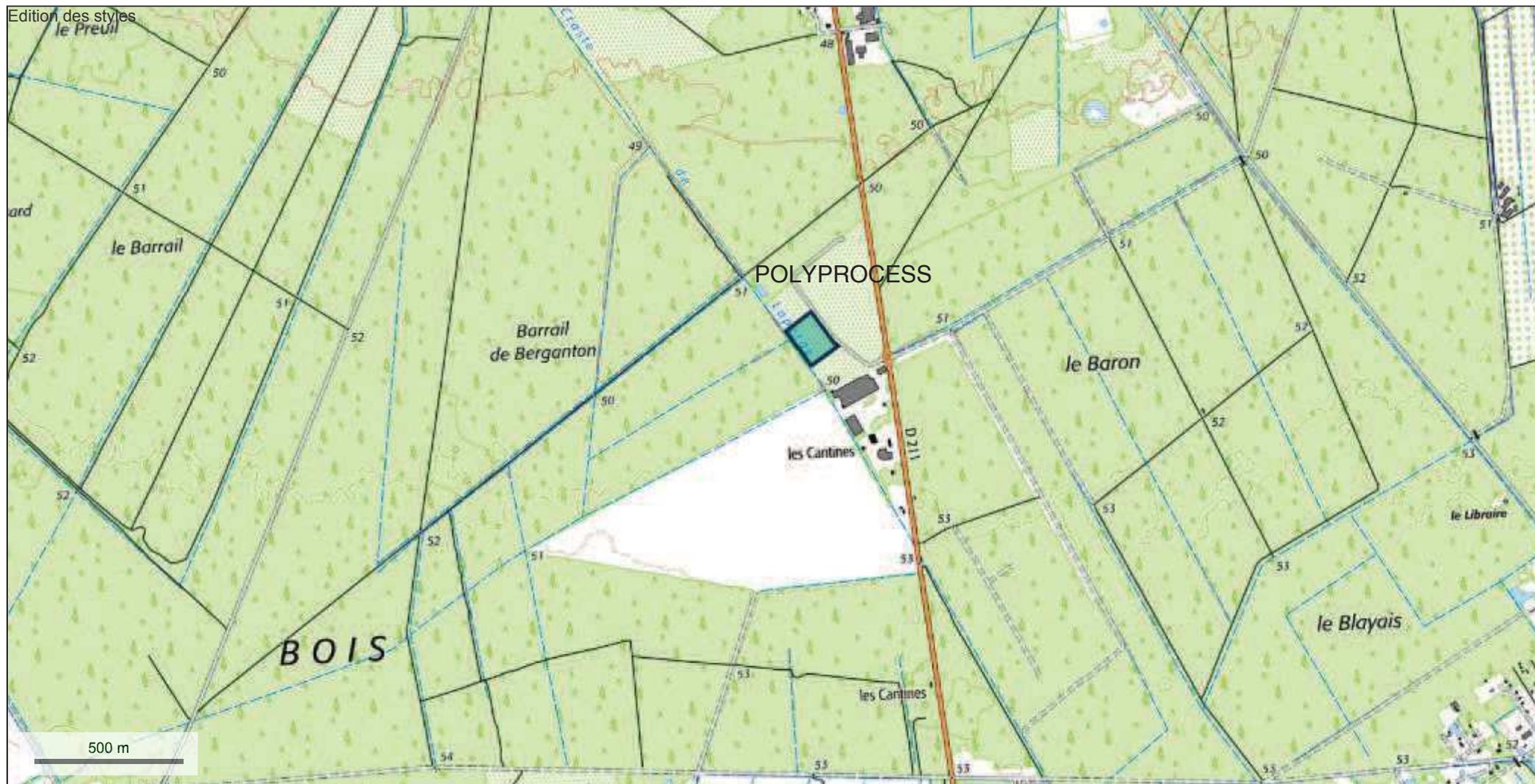
Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0



ANNEXE N°3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE



Localisation des prises de vues



BUREAU
VERITAS

© Copyright Bureau Veritas

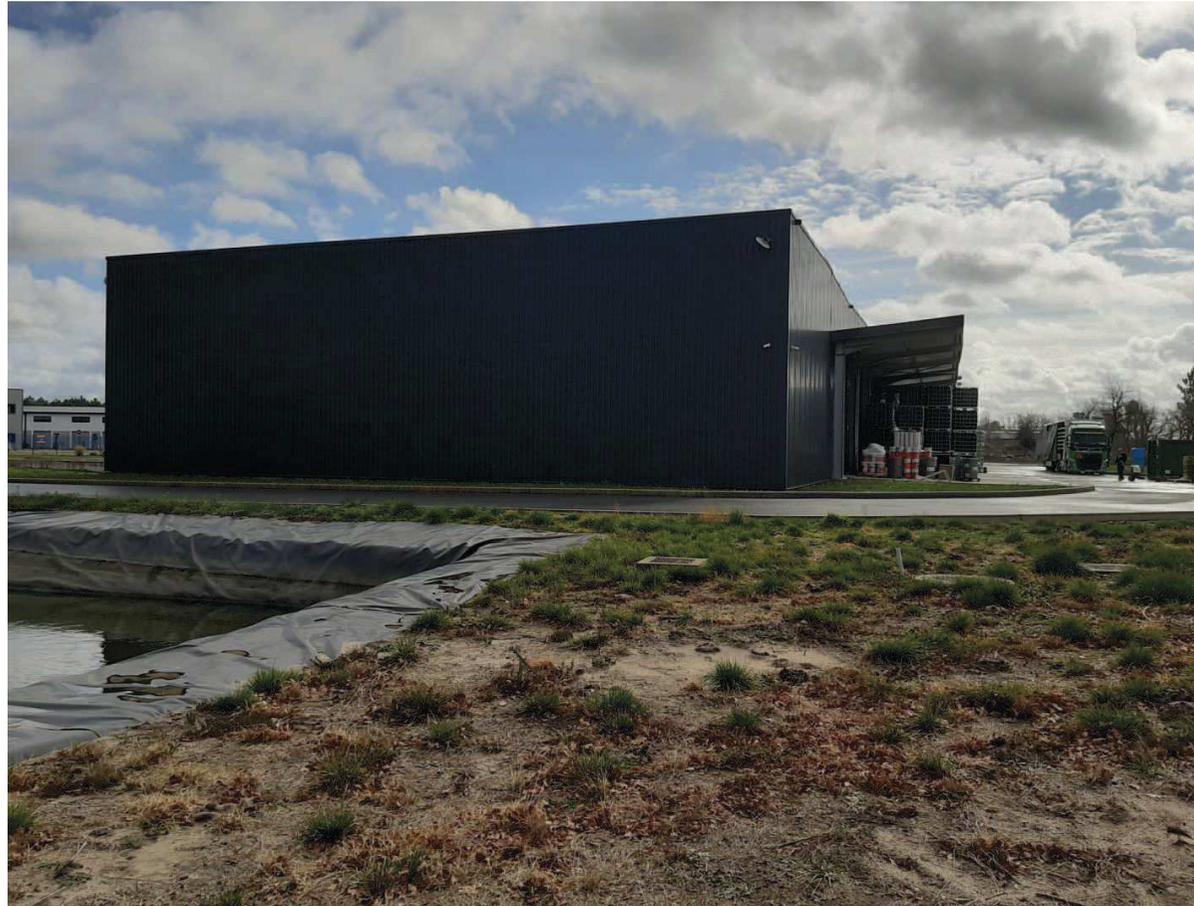
BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE



Source : Photos du 13/02/2020

1



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE



Source : Photos du 13/02/2020

2



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE



Source : Photos du 13/02/2020

3



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°4 – PLAN DU SITE



Plan de masse et réseaux

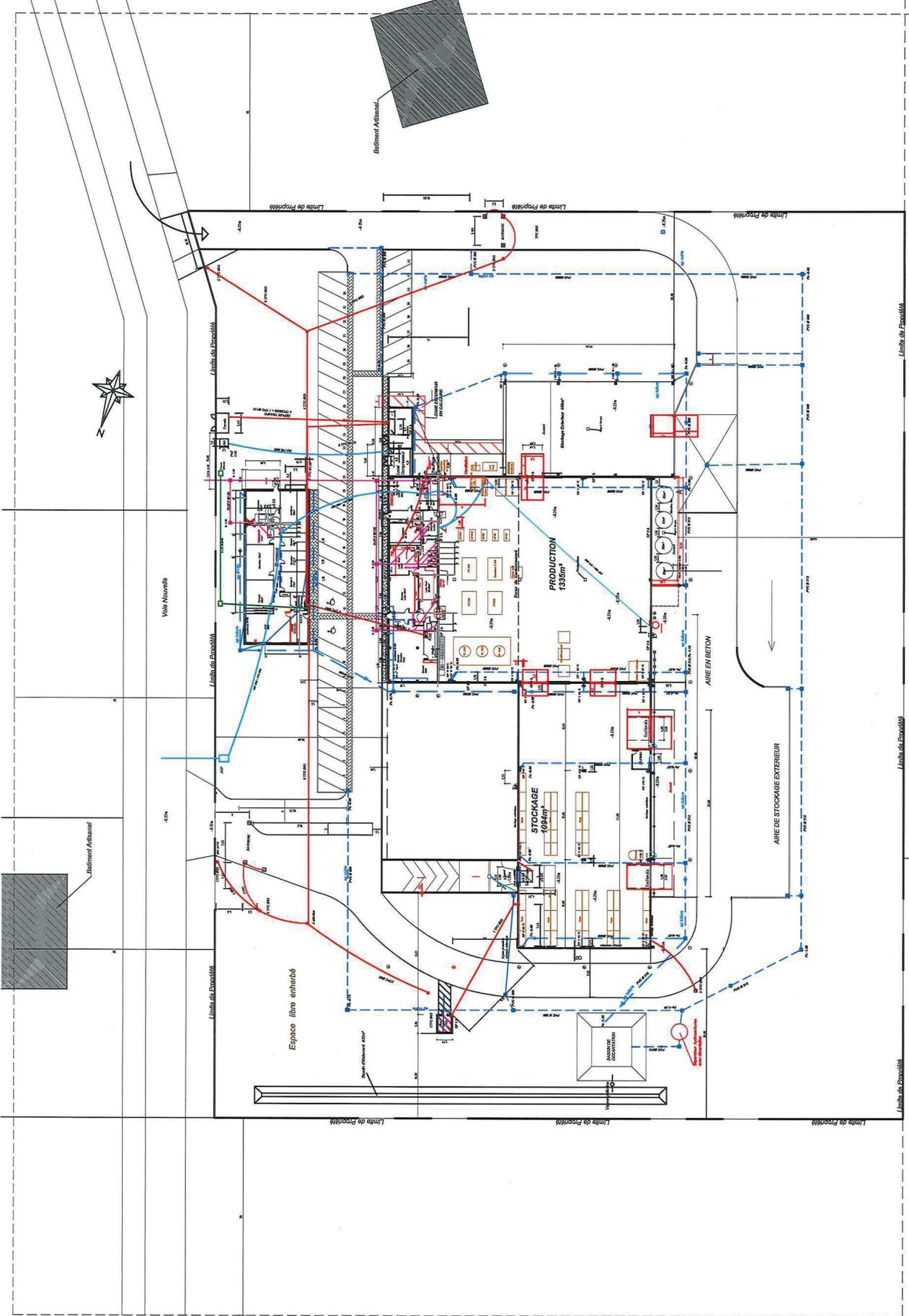
Source : POLYPROCESS



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0



EXPLOITATION AGRICOLE

ANNEXE N°5 – PLAN DES ABORDS DU SITE



Plan des abords du site (100 m min) à l'échelle comprise entre 1/2000^e et 1/5000^e

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

Plan des abords du site

Edition des styles

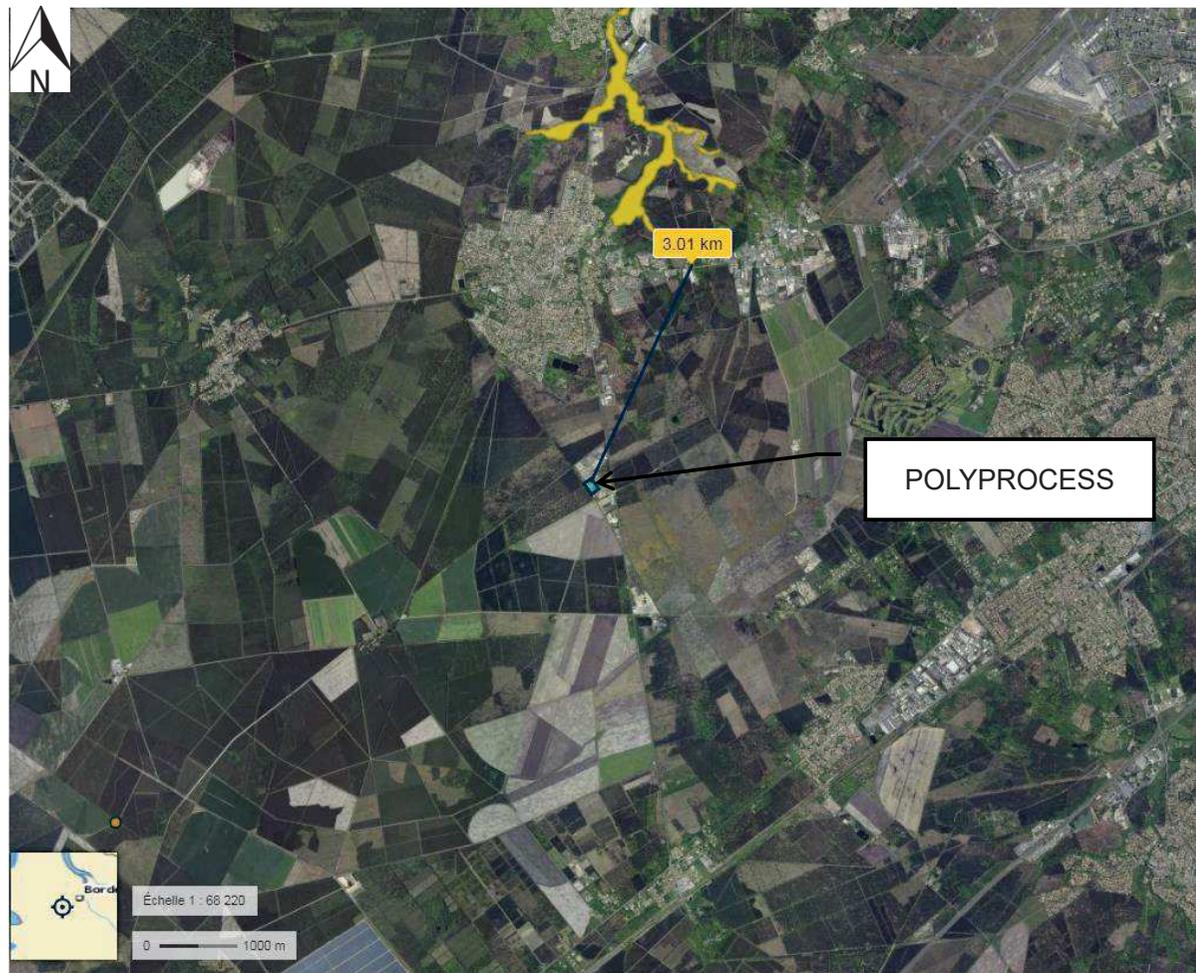


ANNEXE N°6 – SITE NATURA 2000



Site NATURA 2000 – Directive Habitats
Nom : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES JALLES DE SAINT-MÉDARD ET D'EYSINES
Identifiant : FR7200805

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0



02

AUTRES ANNEXES VOLONTAIREMENT
TRANSMISES N°7 À N°16



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

ANNEXE N°7 – ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

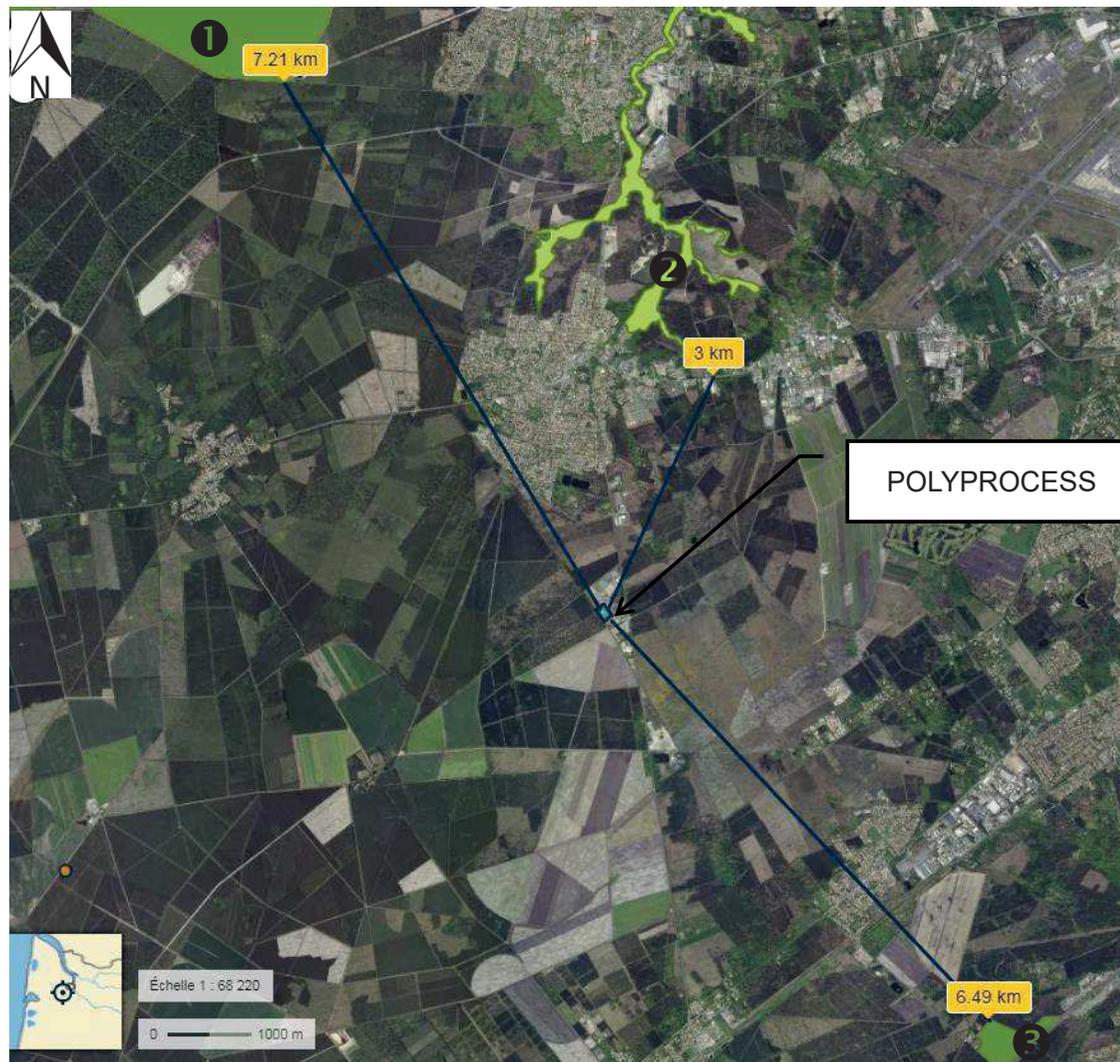
❶ Nom : LANDES HUMIDES DES ARGUILLEYRES
Identifiant : 720014151

❷ Nom : CHAMP DE TIR DE SOUGE
Identifiant : 720002379

ZNIEFF de type 2

❸ Nom : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA JALLE, DU CAMP DE SOUGE A LA GARONNE, ET MARAIS DE BRUGES
Identifiant : 720030039

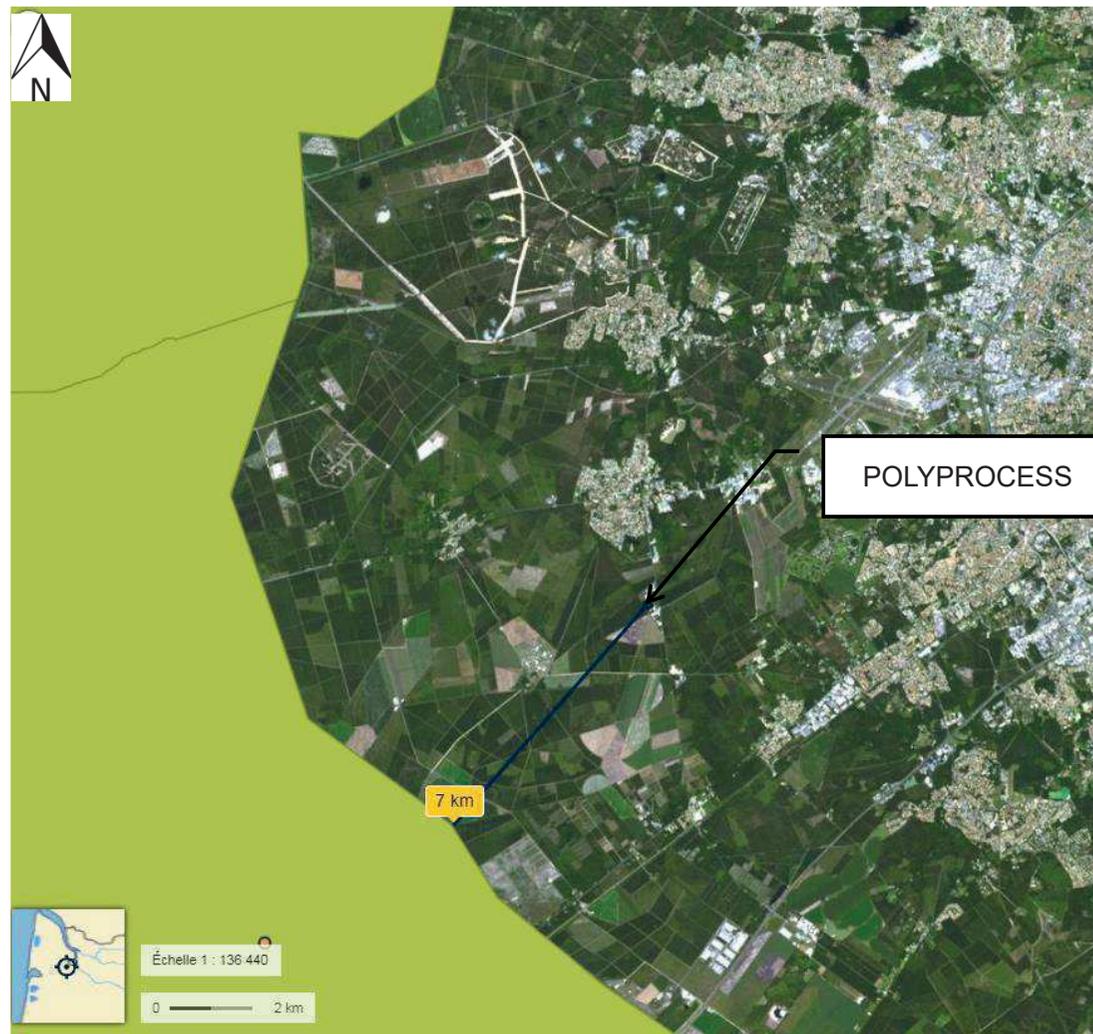
Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



ANNEXE N°8 – ESPACES NATURELS



PARC NATUREL RÉGIONAL
Nom : Landes de Gascogne
Identifiant : FR8000018
Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>



**BUREAU
VERITAS**

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°9 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

POLYPROCESS

Extrait du zonage du PLU de la commune de ST-JEAN-D'ILLAC
 PLU approuvé le 20/12/2012
 Modifié le 28/01/2016

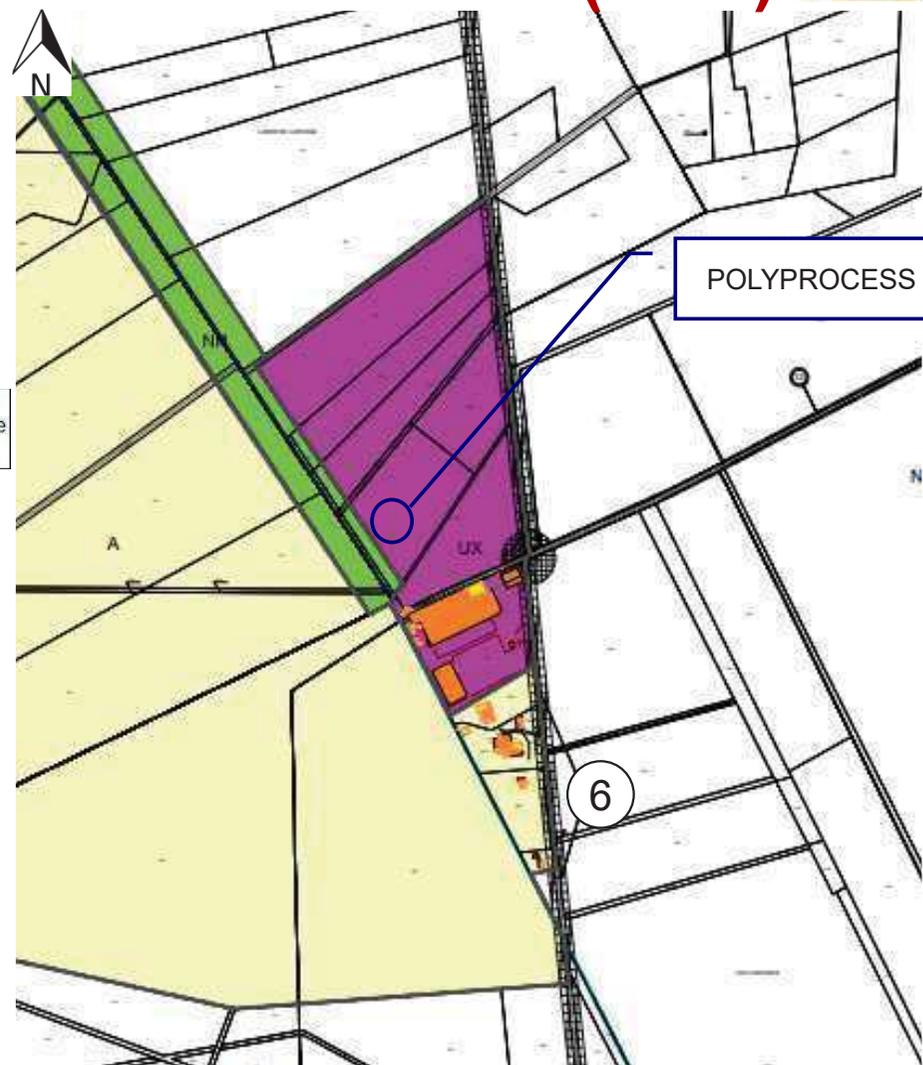
Source : Service Urbanisme – Commune de St-Jean-D'illac
<http://www.mairie-stjeandillac.fr/index.php/vivre-a-saint-jean-dillac/urbanisme>



ZONE UX : la zone UX est une zone urbaine dont la vocation de cette zone est l'accueil spécifique des activités économiques.

Extrait de l'article UX2 : « Sont autorisées sous conditions particulières les occupations et utilisations du sol suivantes : a création, l'extension ou la transformation d'Installation Classée pour La Protection de l'Environnement, quels que soient les régimes auxquels elles sont soumises à l'exception des établissements relevant de la réglementation établie en application de la directive européenne dite « SEVESO », sous réserve qu'elles soient nécessaires aux activités commerciales, industrielles et artisanales autorisée dans la zone et les différents secteurs ».

➤ **Les ICPE soumises à autorisation sont autorisées dans le règlement du PLU de la zone UX. De plus, le site, déjà existant, respecte les dispositions prescrites dans le règlement du PLU de la zone UX.**



BUREAU VERITAS

© Copyright Bureau Veritas

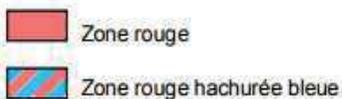
BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°10 – PPRI

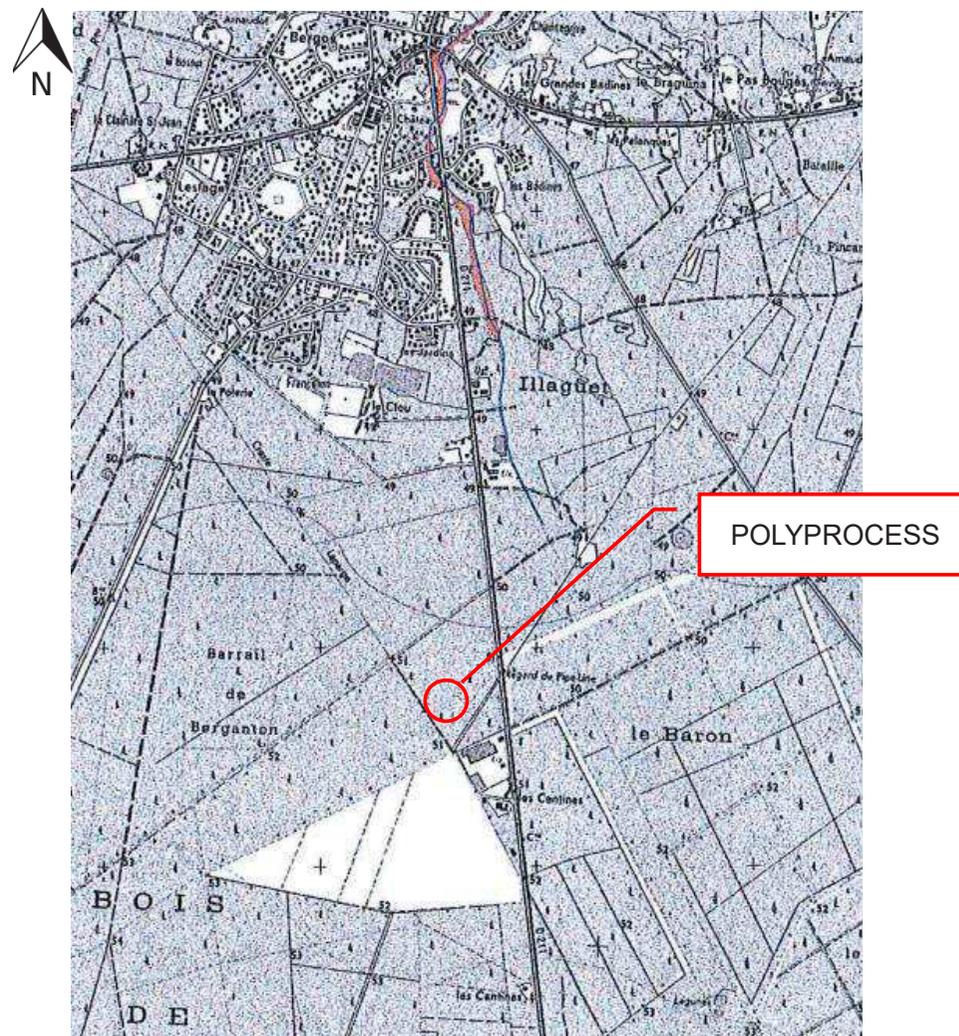


Extrait de la carte de zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la commune de ST-JEAN-D'ILLAC
PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 07/07/2005

Source : Service Urbanisme – Commune de St-Jean-D'illac
<http://www.mairie-stjeandillac.fr/index.php/vivre-a-saint-jean-dillac/urbanisme>



➤ Le site POLYPROCESS est implanté en dehors du zonage du PPRI.
Aucune prescription particulière n'est donc à prévoir.



BUREAU
VERITAS

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°11 – PPRIF

Extrait de la cartographie du zonage réglementaire du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) de la commune de ST-JEAN-D'ILLAC

PPRIF approuvé le 19/08/2010

Source : Service Urbanisme – Commune de St-Jean-D'Ilac

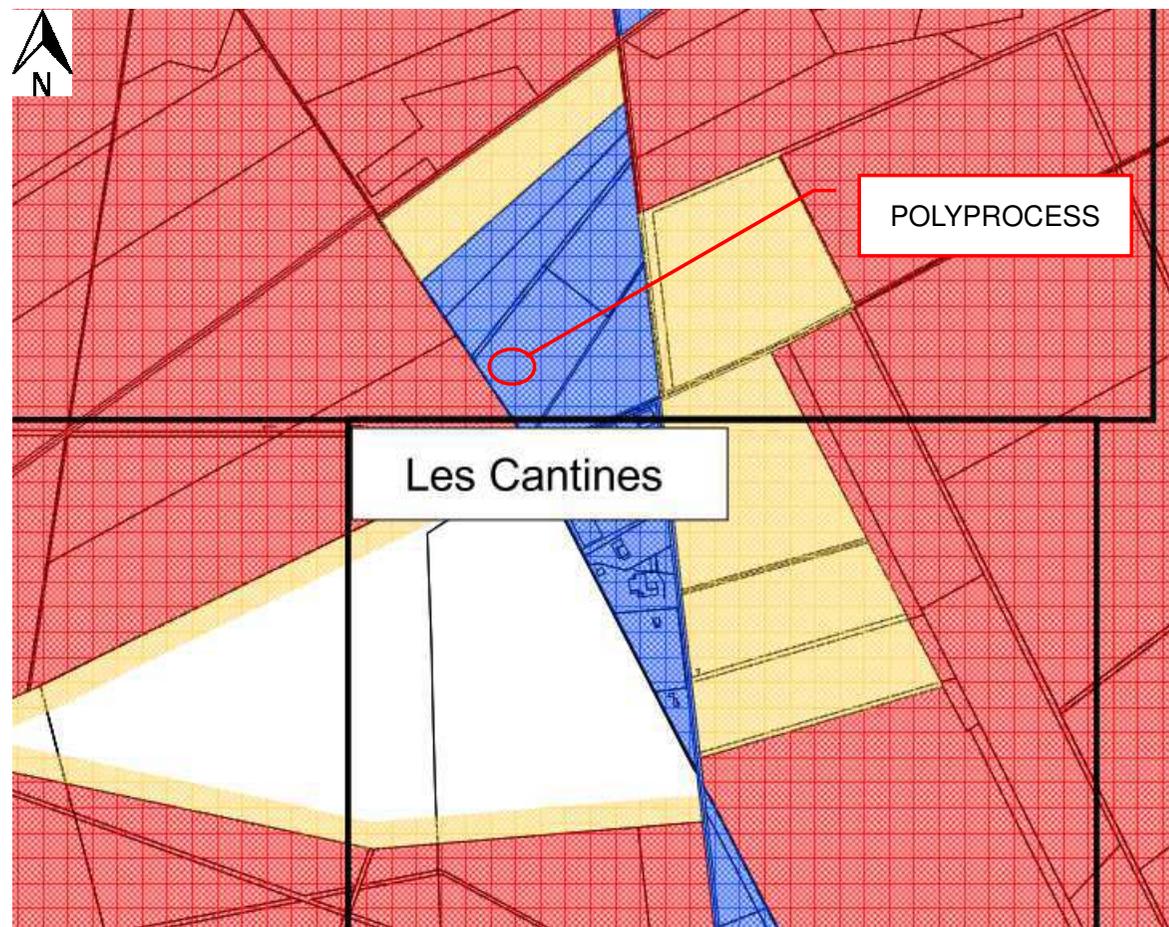
<http://www.mairie-stjeandillac.fr/index.php/vivre-a-saint-jean-dillac/urbanisme>

| | |
|--|--|
|  | zone de danger d'aléa faible ou moyen avec une bonne défendabilité |
|  | zone de danger d'aléa moyen |
|  | zone de danger d'aléa fort - inconstructible |
|  | Terrain Militaire + Aéroport |

Zone Bleue : cette zone correspond aux secteurs où les niveaux d'aléa sont acceptables parce que faibles, ou moyens avec une bonne défendabilité ; ils sont cependant réels de sorte que des incendies peuvent directement menacer les personnes et les biens déjà implantés ; ceux-ci, les extensions éventuelles ainsi que toute nouvelle implantation sont donc subordonnés à des prescriptions particulières visant à en améliorer le niveau de protection.

Zone de danger d'aléa fort inconstructible : cette zone correspond aux secteurs dans lesquels l'aléa est fort et les enjeux non identifiés ou peu défendables ; dans cette zone le développement de l'habitat et des activités est donc exclu pour éviter leur mise en danger future ; les incendies peuvent en effet y atteindre une grande ampleur et les contraintes de lutte s'avérer très importantes ; de ce fait le principe de l'inconstructibilité y est la règle générale.

- **Le site POLYPROCESS est localisé en zone d'aléa faible ou moyen. Dans le cadre de son projet, l'exploitant ne prévoit aucune extension de superficie.**
- **Les bâtiments de stockage et de production sont situés à 40 m de la zone de dangers aléa fort. Le terrain est parfaitement entretenu et tondu régulièrement sur la zone de 40 m.**
- **Les moyens d'intervention en cas d'incendie sont correctement dimensionnés (extincteurs + RIA – équipements contrôlés annuellement).**



ANNEXE N°12 - PLAN EXPOSITION AU BRUIT

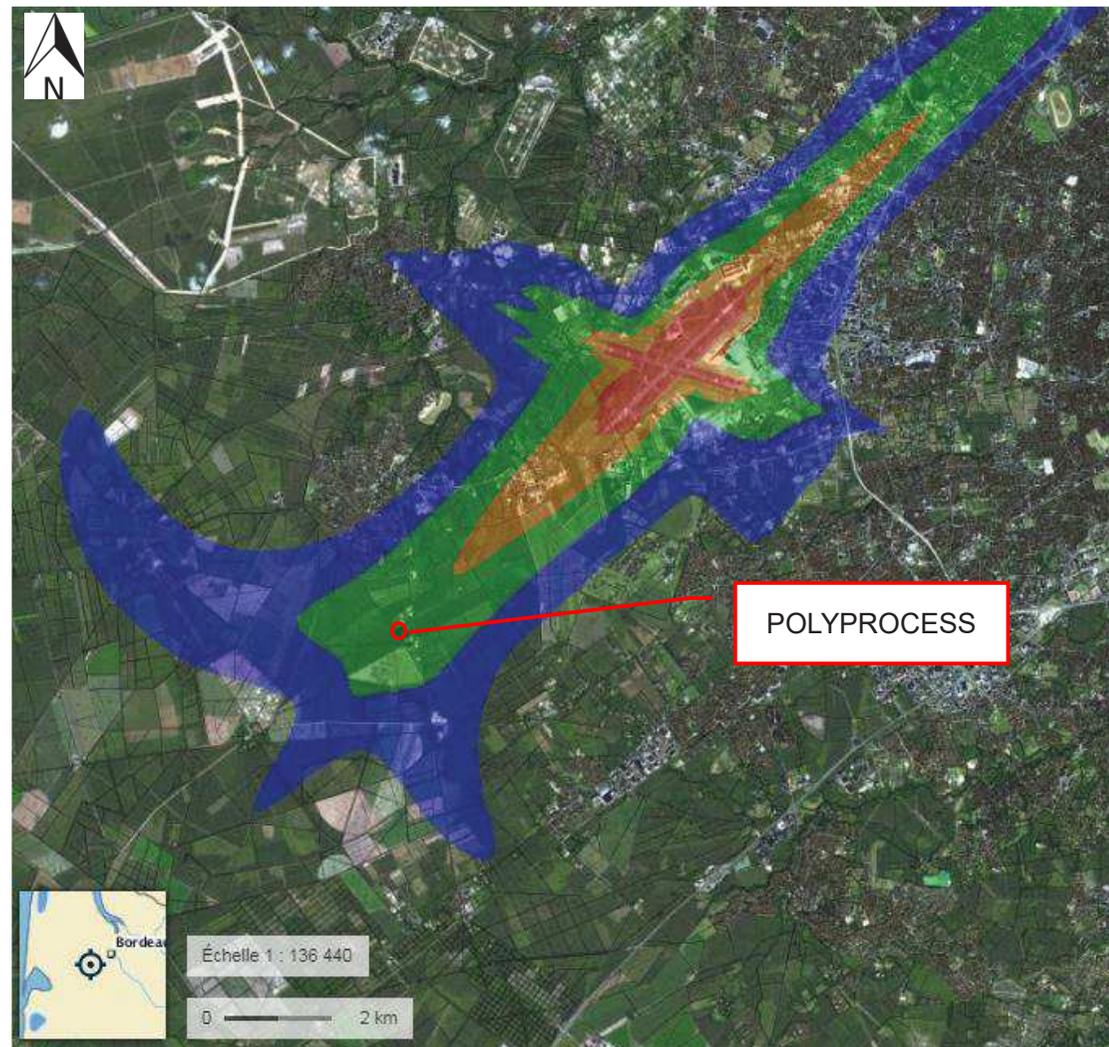
Extrait de la cartographie du zonage du Plan d'Exposition au Bruit de la commune de ST-JEAN-D'ILLAC

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

- | | |
|--|--|
|  Zone A : zone de bruit fort où $L_{den} > 70$ ou $IP > 96$ |  Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou $IP = 89$ et une limite comprise entre $L_{den} 57$ et 55 ou IP entre 84 et 72 |
|  Zone B : zone de bruit fort où $L_{den} < 70$ et dont la limite extérieure est comprise entre $L_{den} 65$ et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89 |  Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à $L_{den} 50$ |
- Ref. Code de l'urbanisme
- Article R112-3

Le Plan d'exposition au bruit (PEB) est un plan d'urbanisme qui intègre les prévisions de trafic à court, moyen et long terme. Le PEB vise à encadrer l'urbanisation des zones avoisinant l'aéroport afin de ne pas exposer de nouvelles populations au bruit généré par le trafic aérien dans les prochaines années. Il définit 4 zones de bruit (de A à D) à l'intérieur desquelles la construction et la densification des habitations sont réglementées (interdites ou limitées). Dans le cas où de nouvelles constructions de logements y seraient autorisées, celles-ci devront respecter des règles d'isolation acoustique et ne pourront pas prétendre à une aide à l'insonorisation.

➔ **Localisé en zone C du Plan d'exposition au Bruit (PEB), le site POLYPROCESS est un site à usage industriel ; les dispositions requises par le PEB ne sont donc pas applicables.**



ANNEXE N°13 – CAPTAGES AEP



2 captages d'alimentation en eau potable (AEP) :

❶ **Nom : BOUTIN**

Commune : Pessac (33)

Code BSS : 08264X0028

Usage : AEP (alimentation en eau potable)

Profondeur : 212 m

Débit moyen : 2 009 m³/jour

Nappe : Oligocène

Déclaration d'Utilité Publique : 15/12/1994 (procédure terminée)

❷ **Nom : BOULAC**

Commune : St-Jean-d'Ilac (33)

Code BSS : 08264X0012

Usage : AEP (alimentation en eau potable)

Profondeur : 160 m

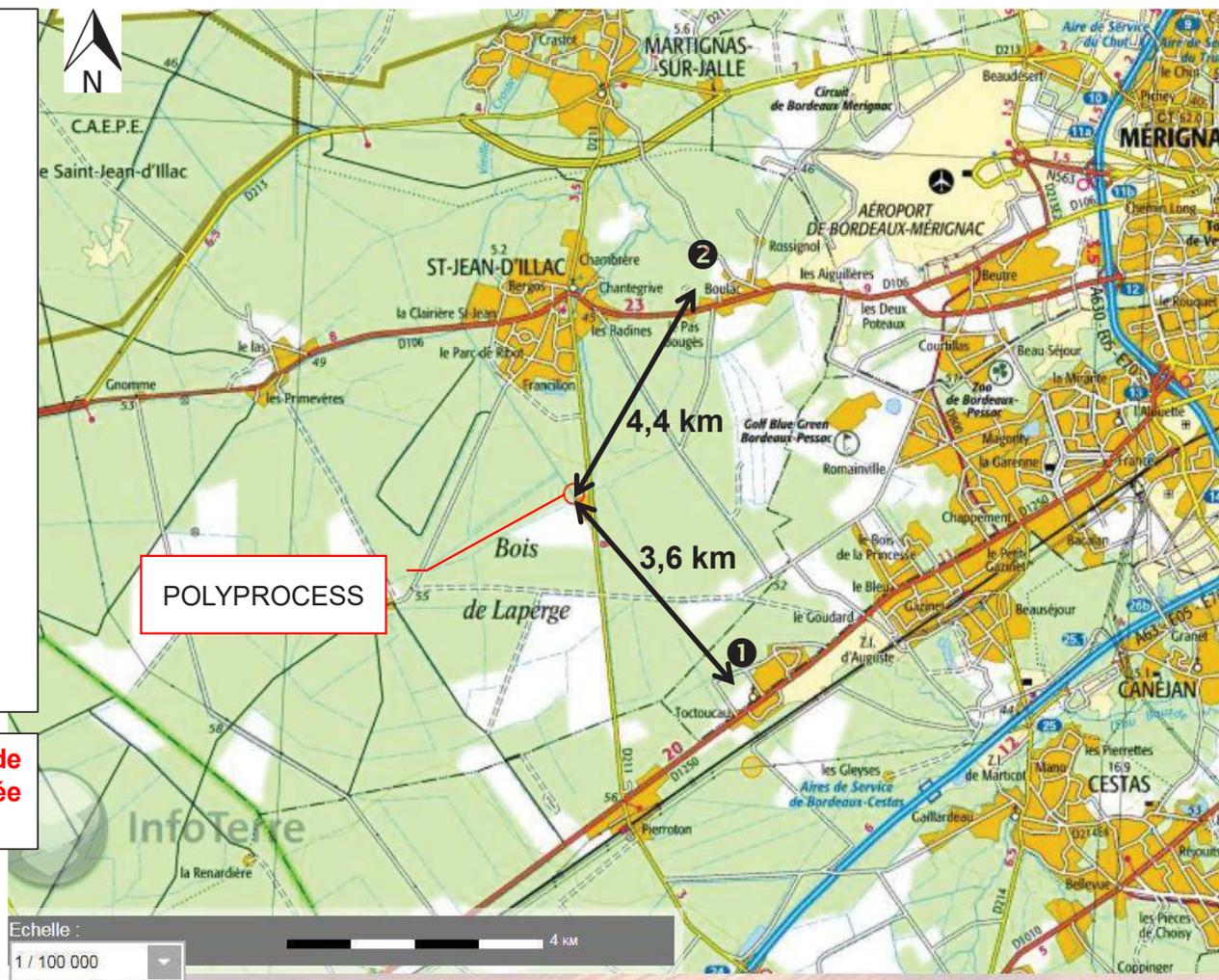
Débit moyen : 1 277 m³/jour

Nappe : Oligocène

Déclaration d'Utilité Publique : 30/04/1990 (procédure terminée)

Source : ARS Aquitaine (DT33)

➔ Le site POLYPROCESS n'est pas situé dans les périmètres de protection des captages AEP (périmètre de protection rapproché et immédiat ou périmètre de protection éloigné).



BUREAU
VERITAS

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°14 – PROJETS CONNUS DE L'AE



Avis et décisions des Autorités environnementales dans un rayon de 1 km

Projets cas par cas :

- 1 Implantation d'une installation de traitement de terres polluées – ICPE Déchets (Date : 2016) - Identifiant : p-2016-5488
- 2 Tri de déchets à St-Jean-d'Ilac – ICPE (Date : 2017) - Identifiant : 2017-004973
- 3 Projet d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers – ICPE (Date : 2016) - Identifiant : 2016-00x957

Infrastructures :

- 4 Travaux de recalibrage et de renforcement de la DR211 - Section St Jean d'Ilac / Saucats - DUP (Date : 2015) - Identifiant : P-2015-030
- 5 Recalibrage de la route communale « Chemin du Baron » en route départementale (Date : 2017) - Identifiant : 2017-005638

Source :

https://carto.sigena.fr/1/carte_donnees_publicques_na.map?layer=Canalisations%20m%20ati%C3%A8res%20dangereuses%20-%20Communes%20concern%C3%A9es

➔ Les incidences liées au projet d'augmentation de production de POLYPROCESS ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec celles des autres projets recensés à proximité du site :

- Gestion des effluents : le process ne génère pas d'effluent industriel.
- Emissions atmosphériques : le site présente un système de collecte et de traitement des rejets atmosphériques ; les rejets sont conformes aux valeurs limites d'émission ; le projet en lui-même n'est pas à l'origine de rejet supplémentaire.
- Trafic : l'augmentation de 1 camion/ jour liée au projet n'est pas de nature à générer des impacts supplémentaires.



ANNEXE N°15 – ETUDE ACOUSTIQUE - 2017



Présentation des résultats de la campagne de mesure de bruit de 2017

Date des mesures : 31/05/2017 (JOUR) et 12/07/2017 (JOUR et NUIT)

Source : Extrait du rapport n° 10280084/1701-1/1- M01 DEKRA - Etude d'impact sonore

2. Synthèse non technique

| | |
|------------------------------|---|
| Contexte de la mission | Ce rapport constitue l'étude d'impact sonore du site POLYPROCESS. Cette étude a été réalisée selon : - L'arrêté du 1er juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement |
| Sources de bruit sur le site | Les sources de bruit identifiées sont : - Ventilation générale de l'atelier (aspiration et soufflage) - Extracteurs de polluants aux postes de travail - Cabine de peinture - Circulation sur site |
| Investigations de terrain | Un total de 4 points de mesures a été retenu. Les mesures sont effectuées : - en limite de propriété de l'entreprise. |
| Résultats | Après analyse des mesures, il apparaît que : L'impact sonore du site POLYPROCESS est Conforme aux exigences de l'arrêté. |

4.3. Conclusions

L'impact sonore engendré par l'activité de la société POLYPROCESS à ST JEAN D'ILLAC (33127), est conforme aux exigences de l'arrêté précité.

➔ Date des prochaines mesures prévues sur site : courant 2020.



TABLEAU DE RÉSULTATS :

Légende :

(N/A) = Non applicable

C = Conforme NC = Non conforme

L'indicateur en gras souligné est l'indicateur retenu pour le calcul de l'émergence.

| POINT | Période JOUR 07h – 22h | | | | Période NUIT 22h – 07h | | | | |
|-----------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | |
| Point en limite de propriété : | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En Zone à Emergence Réglementée : | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Niveau de bruit Ambiant | LAeq retenu | 59,5 | 59,5 | 57,5 | 57,0 | 56,0 | 57,5 | 54 | 56,0 |
| | L_{50%} retenu | 50,0 | 53,5 | 49,5 | 47,5 | 48,5 | 54,0 | 34,0 | 31,5 |
| | Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 70,0 | 60,0 | 60,0 | 60,0 | 60,0 |
| | Conformité niveau en limite de propriété | C | C | C | C | C | C | C | C |
| | Absence de tonalité marquée plus de 30% du temps | C | C | C | C | C | C | C | C |

Valeurs en dB (A), arrondies à 0,5 dB près



BUREAU VERITAS

© Copyright Bureau Veritas

BUREAU VERITAS EXPLOITATION – POLYPROCESS – ST-JEAN-D'ILLAC (33) – Affaire n° 7342925-1 – Février 2020 – Rev0

ANNEXE N°16 – REJETS ATMOSPHÉRIQUES - 2019



Présentation des résultats de la campagne de mesure des rejets canalisés de 2019

Date des mesures : 22/01/2019

Source : Extrait du rapport n°E61B2_19_053 - SOCOTEC – Mesures des concentrations en polluants dans les rejets atmosphériques de l'unité de traitement des rejets (Incinérateur COV)

| Rejet : Incinérateur COV | | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|----------|----------|---------|-----------------|----|
| Paramètres | Valeurs mesurées | | | Moyenne | VLE journalière | |
| | essai 1 | essai 2 | essai 3 | | | |
| vitesse (m/s) | 8,84 | 8,82 | 8,89 | 8,85 | - | |
| débit de fumées (Nm ³ /h) | 23700 | 23700 | 23800 | 23733 | - | |
| COVT | équivalent C (mg/Nm ³) | 0,024 | 0,17 | 0,49 | 0,2 | - |
| | flux (g/h) | 0,57 | 4,14 | 11,6 | 5 | - |
| Durée des essais (h.min) | 0:30 | 0:30 | 0:30 | - | - | |
| Date des essais | 22/01/19 | 22/01/19 | 22/01/19 | - | - | |
| CH ₄ | concentration (mg/Nm ³) | 0,014 | 0,087 | 0,18 | 0,1 | - |
| | flux (g/h) | 0,34 | 2,05 | 4,22 | 2 | - |
| COV non méthaniques | équivalent C (mg/Nm ³) | 0,024 | 0,17 | 0,49 | 0,2 | 20 |
| | flux (g/h) | 0,57 | 4,14 | 11,6 | 5 | - |

| Rejet | Cas | Paramètres | Déclaration de conformité |
|--------------------|---|--------------------------------------|---------------------------|
| → Incinérateur COV | VM < VL valeur mesurée inférieure à la valeur limite réglementaire | COV non méthaniques (concentration), | conforme |



ANNEXE N°16 – REJETS ATMOSPHÉRIQUES - 2019



Présentation des résultats de la campagne de mesure des rejets canalisés de 2019
 Date des mesures : 11/03/2019
 Source : Extrait du rapport n°D10887741901R00 - DEKRA – Mesures des concentrations en polluants dans les rejets atmosphériques de l'unité de traitement des rejets (Incinérateur COV)

CO2

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | / |
| Unité concentration normalisée | % | % | % | % | |
| Flux horaire | 99,5 | 96,0 | 99,5 | 98,3 | / |
| Unité flux horaire | kg/h | kg/h | kg/h | kg/h | |

CO*

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 6,4 | 6,0 | 5,2 | 5,9 | 100 |
| Unité concentration normalisée | mg/m³O | mg/m³O | mg/m³O | mg/m³O | |
| Flux horaire | 108 | 98,6 | 87,2 | 98,0 | / |
| Unité flux horaire | g/h | g/h | g/h | g/h | |

NOx*

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | VLE |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 3,6 | 3,4 | 2,5 | 3,2 | 100 |
| Unité concentration normalisée | mg/m³O eq. NO2 | mg/m³O eq. NO2 | mg/m³O eq. NO2 | mg/m³O eq. NO2 | |
| Flux horaire | 60,9 | 55,5 | 43,0 | 53,1 | / |
| Unité flux horaire | g/h | g/h | g/h | g/h | |



| Installation | Commentaire / Conclusion |
|--------------|--|
| Oxydateur | Les concentrations mesurées en CO et NOx respectent la valeur limite d'émission fixée par l'arrêté préfectoral d'exploitation du site. |

2-ethylhexanoate

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | Blanc de prélèvement | Validité du blanc | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------------|-------------------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 1,4 | / | / | 1,4 | 0 | Valide | / |
| Unité concentration normalisée | µg/m³O | / | / | µg/m³O | µg/m³O | | |
| Flux horaire | 0,023 | / | / | 0,023 | | | / |
| Unité flux horaire | g/h | / | / | g/h | | | |

Anhydride maléique

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | Blanc de prélèvement | Validité du blanc | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------------|-------------------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 1,4 | / | / | 1,4 | 0,18 | Valide | / |
| Unité concentration normalisée | µg/m³O | / | / | µg/m³O | µg/m³O | | |
| Flux horaire | 0,023 | / | / | 0,023 | | | / |
| Unité flux horaire | g/h | / | / | g/h | | | |

Méthacrylate de méthyl

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | Blanc de prélèvement | Validité du blanc | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------------|-------------------|-----|
| Concentration sur gaz sec | 0,39 | / | / | 0,39 | 0,39 | Valide | / |
| Unité concentration normalisée | µg/m³O | / | / | µg/m³O | µg/m³O | | |
| Flux horaire | 0,0065 | / | / | 0,0065 | | | / |
| Unité flux horaire | g/h | / | / | g/h | | | |

SOMME[2-ethylhexanoate,Méthacrylate de méthyl,Anhydride maléique]

| | Essai 1 | Essai 2 | Essai 3 | Moyenne | Blanc de prélèvement | Validité du blanc | VLE |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------------------|-------------------|-------|
| Concentration sur gaz sec | 3,1 | / | / | 3,1 | 0,57 | Valide | 20000 |
| Unité concentration normalisée | µg/m³O | / | / | µg/m³O | µg/m³O | | |
| Flux horaire | 0,052 | / | / | 0,052 | | | / |
| Unité flux horaire | g/h | / | / | g/h | | | |



| Installation | Commentaire / Conclusion |
|--------------|--|
| Oxydateur | Les concentrations mesurées en COVs spécifiques respectent la valeur limite fixée par l'arrêté préfectoral d'exploitation du site. |

